

Budget général 2015: toutes sections; nouvelle proposition

2014/2224(BUD) - 17/12/2014 - Acte final

OBJECTIF : adoption définitive du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2015.

ACTE LÉGISLATIF : Adoption définitive (UE, Euratom) 2015/339 du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2015.

CONTENU : le 17 décembre 2014, le Parlement européen a voté l'adoption du budget 2015 de l'UE au terme d'intenses négociations avec le Conseil et de sorte à éviter le recours au système des "douzièmes provisoires" qui aurait eu une incidence défavorable sur la mise en œuvre des politiques et des programmes clés de l'Union européenne.

Le budget 2015 est le deuxième budget annuel relevant du cadre financier pluriannuel (CFP) de l'UE pour la période 2014-2020. Il a un double objectif: i) contribuer au lancement de nouveaux programmes de dépenses ; ii) financer l'achèvement des mesures mises en route dans le cadre de la période de programmation précédente (2007-2013).

La problématique des arriérés de paiements et des factures impayées: pour faire face à un arriéré très important de factures impayées à charge du budget de l'UE et dont le montant s'élève à quelque 23,4 milliards EUR fin 2013 et 25 milliards EUR d'ici fin 2014, un plan a été prévu destiné à réduire de manière durable le montant des factures impayées vis-à-vis des créanciers de l'UE (collectivités territoriales, etc.).

Dans une déclaration commune Conseil/Parlement européen, les institutions soulignent en particulier le **nombre record de paiements en attente pour les Fonds structurels et de cohésion** au début du cadre financier 2014-2020, tandis qu'un certain nombre de nouveaux programmes se sont concentrés tout particulièrement en début de période. Compte tenu de cette situation unique, **la marge pour imprévus** a donc été mobilisée pour faire face à cette situation exceptionnelle.

Le Parlement et le Conseil ont appelé la Commission à engager toute action nécessaire, sur la base des dispositions du cadre financier pluriannuel et du règlement financier, pour **demandeur des crédits de paiement supplémentaires dans un budget rectificatif à présenter dès qu'il apparaîtrait que les crédits inscrits au budget 2015 se révéleraient insuffisants pour couvrir les dépenses**. Le Parlement européen et le Conseil se prononceraient sur tout projet de budget rectificatif dans les plus brefs délais afin d'éviter toute insuffisance dans les crédits de paiement.

Avec la Commission, le Parlement européen et le Conseil suivraient de près l'état de l'exécution du budget 2015 tout au long l'exercice, et en particulier en ce qui concerne la sous-rubrique 1a (Compétitivité pour la croissance et l'emploi), la sous-rubrique 1b (Cohésion économique, sociale et territoriale) et le développement rural au titre de la rubrique 2 (Croissance durable: ressources naturelles) dans le cadre de réunions régulières. Ces réunions viseraient à faire le point sur l'exécution des paiements et les prévisions révisées et à prendre toute mesure jugée utile en la matière.

Le budget 2015, en quelques chiffres : le Conseil et le Parlement européen sont convenus des montants suivants :

- **crédits d'engagement** : 145,321 millions EUR, ce qui laisse une marge sous les plafonds du CFP pour 2015 de 1 760,1 millions EUR en crédits d'engagement;
- **crédits de paiement** : 141,214 millions EUR. Ce chiffre inclut un montant de 126,7 millions EUR qui concerne la mobilisation du Fonds de solidarité de l'UE liée aux PBR n° 5/2014 et 7/2014.

Le budget 2015 – éléments politiques : parmi les priorités majeures du budget 2015, on relève en particulier:

- **la recherche, l'innovation et l'éducation** : les crédits de paiement pour des activités telles que la recherche, l'innovation et l'éducation ont été augmentés de plus de 38% (soit, 4,4 milliards EUR de plus par rapport au budget de l'UE pour 2014);
- **le soutien aux agriculteurs** : le soutien aux agriculteurs qui éprouvent des difficultés en raison de l'interdiction des importations de denrées alimentaires imposée par la Russie serait financé, dans le cadre du Fonds européen agricole de garantie, par l'excédent financier et les corrections financières au lieu de recourir à la réserve pour les crises dans le secteur agricole;
- **l'aide suite à des catastrophes naturelles** : afin d'atténuer les dégâts causés par les catastrophes naturelles, un montant de 126,7 millions EUR serait mobilisé via le Fonds de solidarité de l'UE;
- **la mobilisation de l'instrument de flexibilité** : l'instrument de flexibilité pour 2015 serait mobilisé pour un montant de 83,3 millions EUR en crédits d'engagement.

Le budget 2015 - Montants rubrique par rubrique :

- **Rubrique 1 : CROISSANCE INTELLIGENTE ET INCLUSIVE** : cette rubrique est affectée d'un montant de 66,782 milliards EUR en engagements et de 66,923 milliards EUR en paiements:
 - **1a - Compétitivité pour la croissance et l'emploi**: les engagements ont été fixés à 17,552 milliards EUR, ce qui laisse une marge de 114,3 millions EUR sous le plafond des dépenses de la sous-rubrique 1a. Les principaux programmes de cette rubrique sont le programme-cadre pour la recherche et l'innovation "Horizon 2020", Erasmus+ et COSME, le programme pour la compétitivité des entreprises et les petites et moyennes entreprises. Les paiements ont été fixés à 15,798 milliards EUR. D'une manière générale, la priorité irait au renforcement de l'accès au financement dans le cadre du budget de l'UE, en particulier pour les petites et moyennes entreprises (PME);
 - **1b - Cohésion économique, sociale et territoriale**: les engagements de cette rubrique ont été fixés à 49,23 milliards EUR. Les paiements s'élèvent à 51,125 milliards EUR.
- **Rubrique 2 – CROISSANCE DURABLE : RESSOURCES NATURELLES** : cette rubrique se caractérise par des engagements fixés à 58,809 milliards EUR, dont l'essentiel serait consacré aux dépenses de marché et aux paiements directs aux agriculteurs. Ce montant laisserait une marge de 790,4 millions EUR sous le plafond des dépenses de la rubrique 2. Les paiements ont été fixés à 55,999 milliards EUR.
- **Rubrique 3 : SÉCURITÉ ET CITOYENNETÉ** : les engagements de cette rubrique ont été fixés à 2,147 milliards EUR avec un renforcement des montants prévus pour financer l'agence FRONTEX (enveloppe compensée par d'autres lignes budgétaires). Ce montant laisserait une marge de 99,3 millions EUR sous le plafond des dépenses de la rubrique 3. Les paiements s'élèvent à 1,86 milliard EUR.
- **Rubrique 4 - L'UE-PARTENAIRE MONDIAL** : cette rubrique atteint 8,408 milliards EUR en engagements, ce qui laisse une marge de 340,6 millions EUR sous le plafond des dépenses de la rubrique 4. Parmi les programmes majeurs de la politique extérieure financés par cette rubrique, on relève l'Instrument d'aide de préadhésion, l'Instrument européen de voisinage, l'Instrument de coopération au développement, l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme et l'Instrument de stabilité. Suite aux négociations interinstitutionnelles, les lignes consacrées au

soutien au processus de paix et aide financière à la Palestine, d'une part et à l'aide humanitaire et alimentaire, d'autre part, ont été renforcées. Les paiements s'élèvent à 7,422 milliards EUR.

- **Rubriques 5 – ADMINISTRATION:** les engagements et les paiements de la rubrique Administration ont été fixés à 8,6 milliards EUR, ce qui laisse une marge de 415,5 millions EUR sous le plafond des dépenses de la rubrique 5.

Instruments spéciaux: le budget 2015 se caractérise en outre par une série d'instruments financiers spéciaux que sont la **réserve d'aide d'urgence**, le **Fonds européen d'ajustement à la mondialisation** (FEM), le **Fonds de solidarité de l'UE** et l'**Instrument de flexibilité**. Ces différents instruments ont été dotés de 515 millions EUR en engagements et de 352 millions EUR en paiements.